



Les politiques publiques sportives doivent refuser le mécénat de Coca-Cola !

Le mécénat de la part de grandes multinationales dans le sport comme dans d'autres domaines qui sont censés permettre des profits n'est pas nouveau et apporte, par exemple pour le CIO, une grande part des ressources. Mais jusqu'où tolérer l'hypocrisie et le scandale ?

Le cas de Coca-Cola en devient un exemple criant et sidérant. En effet cette multinationale propose son mécénat au CNDS à hauteur de 680 000 euros sur trois ans. Elle répond à deux appels à projets du CNDS de juin dernier :

- actions de prévention et de traitement de l'obésité au sein des régions.
- observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité.

Il est précisé que les associations sportives et collectivités territoriales sont également éligibles à l'appel à projets.

Sachant que Coca-Cola, avec d'autres firmes, est en grande partie tenu par tous les rapports scientifiques pour responsable de la pandémie d'obésité, du surpoids et favorisant le diabète (donc diminution de l'espérance de vie par exemple), il y a de quoi faire des bonds devant cette forfaiture et cette hypocrisie à présenter le sport comme synonyme de santé, porteur d'éthique, avec un tel sponsor¹. L'incitation à sa consommation régulière par campagne de publicité déguisée ou affichée devrait être empêchée selon nombre de recommandations médicales, comme on le fait pour les campagnes sur d'autres produits (tabac et alcool).

La crédibilité des valeurs du sport et des pratiques mise à mal !

Pour le SNEP-FSU, préserver l'éthique du sport, ses valeurs et ses bienfaits pour la santé doit amener les décideurs politiques et leurs opérateurs publics comme le CNDS à ne pas accepter ce type de partenariat.

Déjà le fait que le CNDS soit en très grande majorité financé par la FDJ et donc les jeux, pose problème. Si vous combinez les données sociologiques qui indiquent que les catégories les moins favorisées sont les plus touchées par l'obésité et sont celles qui jouent le plus ; ce sport marchandisé devient alors un support d'aliénation.

Le CNDS, principal pourvoyeur de fonds du sport français, choisit là un bien encombrant bienfaiteur pour colmater les brèches d'un financement qui part à vau-l'eau..

Pour le SNEP-FSU, **la puissance publique avec ses financements doit être garante des biens communs et de leurs développements au service de l'intérêt général et de l'émancipation !**

pascal.anger@snepfsu.net

¹ Rappelons qu'une canette de Coca contient l'équivalent de 10 cuillères à café de sucre !!! La dépendance au sucre est la principale addiction des humains dans le mode de vie occidental.